



Vente d une maison sans avoir fait la liquidation.

Par **ocedar**, le **05/11/2018** à **19:43**

Bonjour,

J'ai eu un terrain de la part de ma mère en 1981, pendant le mariage de 1999 à 2003 mon ex épouse et moi avons construit une maison sur ce terrain. En 2006 nous sommes divorcés. Le divorce était tellement contentieux que volontairement je n'ai jamais répondu aux différentes convocations des notaires(3). Cela fait 5 ans je n'ai jamais été contacté. En 2017 mon ex épouse s'est remariée. Aujourd'hui je veux vendre ce terrain sur lequel est édifée cette maison. Le notaire peut-il valider cette vente sans la signature de mon ex épouse?

Cordialement
océdar

Par **Visiteur**, le **05/11/2018** à **23:28**

Bonjour

Comment a été partagé le patrimoine lors du divorce ?

Par **ocedar**, le **06/11/2018** à **21:06**

Bonjour,

IL n'y a pas eu de liquidation puisque volontairement je n'ai pas répondu aux convocations des différents notaires et depuis je n'ai jamais été inquiété. Est-ce que le fait que la maison soit construite sur mon terrain! Pourrai-je vendre mon terrain sur lequel cette maison a été édifée sans avoir besoin de la signature de mon ex-épouse?

cordialement
ocedar

Par **Visiteur**, le **06/11/2018** à **23:07**

Je n'avais pas tout enregistré, excusez moi.

Juridiquement vous êtes propriétaire du terrain et du bâti.

Vous pouvez vendre seul, charge à vous de dédommager votre ex-épouse lors de la liquidation de communauté qui recevra préalablement une "récompense" de votre part. A défaut, votre ex conjointe pourra intenter une action en justice pour obtenir réparation.